



Alerte sécheresse

« Le niveau des débits des sources approvisionnant le réseau d'eau communal est particulièrement critique »

« Aujourd'hui le niveau des débits des sources approvisionnant le réseau d'eau communal est particulièrement critique. Ce phénomène, dû à l'absence de pluies soutenues depuis plusieurs mois combinés avec les volumes consommés journalièrement et collectivement, fait craindre des difficultés d'approvisionnement dans les semaines ou jours à venir.

L'arrêté préfectoral n°236 / 2022 (à consulter sur le site internet dans les informations utiles) pris le 20 juillet 2022, indique entre autres les mesures restrictives suivantes :

- **sont interdit l'arrosage des pelouses, espaces verts et massifs de fleurs,**
- **sont interdit l'arrosage des jardins potagers de 9 heures à 20 heures,**
- **sont interdit le remplissage et vidanges des piscines privées et bain à remous,**
- **le lavage des véhicules,**
- **le nettoyage des toitures, façades, terrasses, trottoirs et autres surfaces imperméabilisés sauf par les collectivités ou une entreprise de nettoyage professionnel.**

Bien d'autres activités consommatrices d'eau sont impactées par ces restrictions. Vous êtes invités à consulter les arrêtés sur le site de la commune avant tout usage.

La commune compte une nouvelle fois sur votre civisme et votre sens des responsabilités pour économiser au maximum notre bien commun. »

La Municipalité vous remercie par avance.